



VILLE DE PORT-CARTIER

BANQUE DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Ville de Port-Cartier invite les personnes intéressées à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme à présenter leur candidature.

Le comité a pour fonction d'étudier diverses demandes relatives aux dossiers d'urbanisme, notamment le zonage, le lotissement et la construction, et de soumettre des recommandations au conseil municipal.

Le comité se réunit environ six fois par année. Le mandat est d'une durée de deux (2) ans et peut être renouvelé. **Il est à noter qu'aucune rémunération n'est rattachée à cette fonction.**

Les personnes intéressées et résidant sur le territoire de la Ville de Port-Cartier doivent transmettre une lettre décrivant leur intérêt et les motifs démontrant qu'ils sont aptes à siéger sur le comité.

Une première analyse des candidatures sera effectuée par un comité de sélection. Par la suite, une liste des candidats recommandés sera dressée et transmise au conseil municipal afin qu'il nomme un membre du comité.

LE CONSEIL MUNICIPAL INVITE LES CITOYENS DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE À POSTULER AFIN D'ASSURER UNE REPRÉSENTATIVITÉ DE LEUR SECTEUR AU SEIN DU COMITÉ.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur dossier de candidature à madame Éloïse Charette, coordonnatrice aux ressources humaines, à l'adresse suivante :

Par courriel : eloisecharette@villeport-cartier.com

Par courrier : Service des ressources humaines
Ville de Port-Cartier
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5